

Attention : Répétitivité ≠ Routine

⇒ Définition/Règlementation :

Selon l'article D. 4121-5 du code du travail, « le travail répétitif est caractérisé par la répétition d'un même geste, à une **cadence contrainte**, imposé ou non par le déplacement automatique d'une pièce ou par la rémunération à la pièce, avec un temps de cycle défini ».

Selon la norme NF EN 1005-5, une répétitivité gestuelle importante se caractérise par un **temps de cycle inférieur à 30s** ou **l'exercice d'une activité répétitive pendant 50% du temps de travail**. Le risque d'atteinte musculo-squelettique est aggravé lorsque la fréquence d'actions est supérieure à 40 actions techniques par minute.

⇒ Etes-vous concerné ?

- Le salarié est-il contraint de suivre la cadence d'une machine ?
- Le cycle de production est-il inférieur à 30s ?
- La fréquence d'action est-elle supérieure à 40 actions/minute ?
- Le même geste est-il répété selon une cadence définie ?
- Plusieurs gestes similaires sont-ils effectués pendant au moins 50% du temps de travail ?

⇒ Exemples :

Activité	Poste	Exposition
Travaux de couture	Le poste consiste en l'assemblage d'emmanchures. En moyenne, 1 pièce est assemblée par minute durant 8h de travail quotidien. L'assemblage nécessite 4 gestes techniques (assemblage, couture coté droit, retournement, couture coté gauche).	Exposition au facteur de pénibilité Répétitivité (main, coude, épaule...)
Commerce	Un salarié occupe un poste de caisse 4 h durant sa journée de travail de 8 h.	Exposition au facteur de pénibilité Répétitivité (épaule, coude main)
Commerce	Le poste consiste à effectuer le réassort des produits manquants 2h par journée de travail puis à renseigner la clientèle et encaisser les achats le reste du temps.	Exposition au facteur de pénibilité Répétitivité peu probable
Coiffure	Une personne est employée dans un salon de coiffure à temps plein. Elle ne réalise que les coupes et les coiffures.	Exposition au facteur de pénibilité Répétitivité (épaule, coude, main)
Administration	Agent chargé de la saisie informatique d'informations prélevées sur formulaires tout au long de sa journée de travail.	Exposition au facteur de pénibilité Répétitivité (main...)
Administration	Secrétaire chargé de répondre au téléphone, traiter le courrier, rédiger des notes de service...	Exposition au facteur de pénibilité Répétitivité peu probable

Fiche repère facteur de pénibilité : Travail Répétitif

⇒ Pour aller plus loin :

Les outils :

- OSHA
- OREGÉ (INRS)...

Les normes NF EN 1005-5 et NF ISO 11228- 3 proposent :

- Une identification des risques basée notamment sur la durée des activités répétitives.
- Des modes de calcul spécifique de la répétitivité des gestes. www.afnor.org.

Dossier web :

Les troubles musculo-squelettiques (TMS) du membre supérieur
ED 957 – Les TMS du membre supérieur
ED 5031 – point des connaissances sur les TMS